



ARIEGE
PYRÉNÉES

MAIRIE DE
GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.mairie-gourbit.fr

Procès Verbal du conseil Municipal du samedi 12 avril 2025

Sont présents : DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, MOULIS William, VEYSSIERE Claudie, CONTE Jean-Louis

Absents : CARRE Alain

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur **Conte Jean-Louis** est nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 10h00

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2025
- Vote du Compte de Gestion
- Vote du Compte Administratif
- Affectation du résultat
- Vote du Budget Prévisionnel 2025
- Vote des subventions aux associations 2025
- Questions diverses

Objet : Approbation du compte rendu du 21 janvier 2025

Adopté à l'unanimité, sans observation ou demande de modification.

Objet : Vote du Compte de Gestion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier en poste au Service de Gestion Comptable de Foix et que le compte de gestion établi par ce dernier (dressé par Mr Philippe CROUZIL, Receveur) est conforme au compte administratif de la commune de Gourbit selon les résultats ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

13620 - COMMUNE DE GOURBIT -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	99 657,30	154 008,63	253 665,93
Titres de recette émis (b)	81 020,99	178 546,95	259 567,94
Réductions de titres (c)		939,72	939,72
Recettes nettes (d = b - c)	81 020,99	177 607,23	258 628,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	99 657,30	154 008,63	253 665,93
Mandats émis (f)	73 027,71	110 377,71	183 405,42
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	73 027,71	110 377,71	183 405,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 993,28	67 229,52	75 222,80
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire précise que le Trésorier a transmis son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la Loi lui en fait l’obligation.

CONSIDERANT l’identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire met sa proposition d’adoption du compte de gestion 2024 au vote, celui-ci est adoptéàl’unanimité.

Objet : Vote du Compte Administratif

Sous la présidence de M. DEDIEU Michel adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Commune 2024 qui s’établit ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	183 405,42	258 628,22	4 084,88	A1	79 307,68
Investissement	73 027,71	81 020,99	(2) -6 011,75	A2	1 981,53
Dont 1068		69 011,75			
Fonctionnement	110 377,71	177 607,23	(3) 10 096,63	A3	77 326,15

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	79 307,68
Investissement	A2 + B2	1 981,53
Fonctionnement	A3 + B3	77 326,15

(1) Inférieur la somme des dépenses > recettes et si recettes > dépenses

Hors de la présence de M. DEFFARGES Bernard, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2024.

Objet: Affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de la commune 2025.

Affectation du résultat 2024.

Le Conseil Municipal , réuni sous la présidence de Bernard DEFFARGES Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2020 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 15 614,53 €		17 596,06 €		-0 €	1 981,53 €
FONCT	47 556,35 €	69 011,75 €	98 781,55 €			77 326,15 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						77 326,15 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						-0 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						67 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						10 326,15 €
Total affecté au c/ 1068 :						67 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Objet :Vote du Budget Prévisionnel 2025

Le maire expose aux membres du Conseil les différentes étapes de la préparation budgétaire de la commune 2025.

La répartition du budget de fonctionnement se fait de la manière suivante :

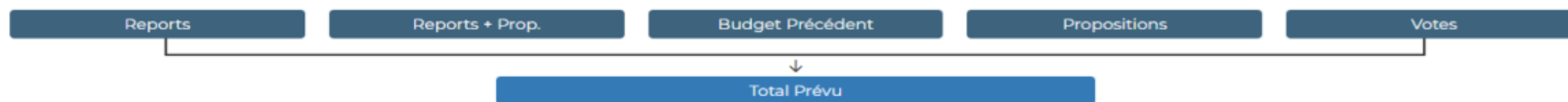
Dépenses

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	66 550,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	64 600,00 €
014	Atténuations de produits	3 363,97 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 300,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	7 000,00 €
		170 013,97 €

Recettes

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 326,15 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	839,00 €
73	Impôts et taxes	22 277,19 €
731	Fiscalité locale	69 000,00 €
74	Dotations et participations	45 478,24 €
75	Autres produits de gestion courante	22 091,39 €
76	Produits financiers	2,00 €
		170 013,97 €

Excédent : 0,00 €



La répartition du budget d'investissement se fait de la manière suivante

Vue d'ensemble - Budget Primitif - Investissement - Total Prévu

🔄 Fonctionnement

🖨️ Imprimer

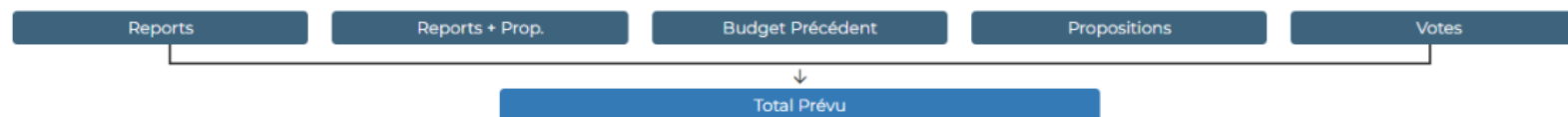
Dépenses

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	100 684,06 €
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
		100 684,06 €

Recettes

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	98 699,53 €
001	Solde d'exécution section investissement	1 981,53 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
		100 681,06 €

Déficit : 3,00 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de la commune 2025.

Objet : Vote des subventions aux associations 2025

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions émanant des associations ayant officiellement sollicitées les communes et remplies leurs obligations légales en matière de présentation des documents comptables, financiers et administratifs.

Le conseil doit se prononcer sur les sommes à attribuer aux associations pour l'année 2025.

S'ouvre donc la discussion et après avoir ajusté les demandes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire et **attribue** pour les différentes associations la somme de :

- ACCA : 100€
- APPMA : 100€
- Association des Amis de La Courbière : 50€
- Union Fédérale Ariégeoise des Anciens Combattants : 50€
- Croix Rouge Française : 100€
- Coopérative scolaire Rabat : 50€
- Coopérative scolaire Banat : 550€
- Comité des Fêtes : 1500€
- Sapeurs Pompiers : 50€
- Association photo l'calan'art 250€
- VVM : 100€
- Amis du PNR : 50€
- Association Gourbit'Arts 250€

Soit un total de subventions de 3150€

Objet : Questions diverses

- Le principe d'un concert estival en l'église est validé

Séance clôturée à 11 heures 45.